

## Arrêté n°: SL/ST/2025/ 441

Occupation du domaine public, Restriction de circulation, **A.T.U** 

Du lundi 29 Septembre 2025, Au vendredi 10 Octobre 2025,

## ARRÊTÉ

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

**CONSIDERANT** qu'en raison de travaux de branchement câble BRT, par l'entreprise **MARRON-TP** pour le compte d'**ENEDIS**, il est nécessaire d'occuper le domaine public et de restreindre la circulation au droit du 56 Avenue Albert 1<sup>er</sup>.

## **ARRÊTONS**

Article 1: L'autorisation d'occuper le domaine public est donnée à l'entreprise MARRON-TP, au droit du chantier au droit du 56 Avenue Albert 1<sup>er</sup>, du lundi 29 Septembre 2025 au vendredi 10 Octobre 2025.

Article 2: La circulation des véhicules de toute nature sera restreinte par demi chaussée en circulation alternée par feux ou manuel k10, au droit du 56 Avenue Albert 1<sup>er</sup>, du lundi 29 Septembre 2025 au vendredi 10 Octobre 2025.

Article 3: Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

<u>Article 4</u>: Toute la sécurité sera mise en place par l'entreprise MARRON-TP, pour la protection des passants et des usagers de la route.

Article 5: Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6: L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr \*

Article 7: Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
- Monsieur le Lieutenant, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
- Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le

0 1 OCT. 2025

Le Maire,
Pour le Maire,
Et par Délégation

Daniel GUEDRAS

4ème Adjoint au Maire